ID: 029-212901052-20170509-2017302-DE

PROJET D'ACTE NOTARIE VILLE / ENEDIS – PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 1, AU 11 RUE CHARLES LE GOFFIC

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que la société ENEDIS doit enfouir une ligne électrique sur la parcelle communale cadastrée BD n° 1, située au n° 11 rue Charles le Goffic. Ces travaux nécessiteront la mise en place de deux canalisations souterraines, dans une bande de 3 mètres de large, sur une longueur totale d'environ 132 mètres ainsi que ses accessoires.

Un projet d'acte notarié a été établi autorisant un droit de passage à ENEDIS pour ces canalisations, les frais, droits et honoraires étant à la charge d'ENEDIS.

Ces travaux seront réalisés conjointement aux travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement réalisés par la Ville à compter de septembre 2017.

VU l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 20 avril 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL.

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'acte notarié tel que présenté relatif au passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée section BD n° 1, au 11 rue Charles Le Goffic.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 28 avril 2017

Le Maire,

Laurence CLAISSE.